



Saint François de Laval



Numéro 51 | Décembre 2025

Bulletin du Centre d'animation François-De Laval

Pas d'argent, pas d'Église

Par Martina de Vries

François de Laval était conscient de la pauvreté et de la fragilité de l'Église canadienne naissante. Il a investi ses propres revenus pour créer des leviers financiers, malgré les risques liés aux emprunts et remboursements. Malgré les montants considérables engagés, il a vécu modestement, motivé par la pérennité de la Mission. Son succès et sa manière de gérer les finances révèlent une facette de sa personnalité.

Plusieurs années après la fondation de la colonie française au Canada, les Cours de Rome et de France s'entendent enfin pour y envoyer un vicaire apostolique – un poste qui offre toutes les responsabilités d'un évêque titulaire, sans en avoir l'autorité officielle, ni les moyens financiers. Elles posent l'immense fardeau de l'organisation de cette Église naissante «sur les épaules d'un géant» : Mgr François de Laval.

Faire fructifier les talents²

Mgr de Laval arrive dans un pays nouveau. Certes, il a bénéficié des rapports des Jésuites pour se préparer, mais comment ça se passe vraiment sur place? Il décide donc de faire un constat des lieux.

Il découvre que la colonie abonde de moustiques, mais pas d'habitants, dont les deux tiers se retrouvent dans la ville de Québec

(suite en page 2)

Le jeu de Monopoly a été créé en 1935 par Parker Brothers sur les modèles des lois du marché avec achats, ventes, emprunts, locations et taxes.

Photo : AdobeStock



1. les terres de L'Ange-Gardien
2. les terres de Château-Richer
3. les terres de Sainte-Anne du Petit-Cap
4. les terres de Saint-Joachim
5. les terres du Cap-Tourmente à la Baie-Saint-Paul
6. l'ancien fief de Charny-Lirec



Pas d'argent, pas d'Église

(suite de la page 1)

et les terres à l'est vers le Cap-Tourmente³. L'hiver y est beaucoup trop long et froid, mais les terres sont fertiles et les ressources naturelles abondent. Il y a bien des choses qui manquent, mais aussi bien des possibilités. S'il veut y attirer des prêtres de France, il doit leur assurer le nécessaire, et ce, durant toute leur vie⁴.

Sa solution, c'est de fonder le Séminaire de Québec. Toutes les ressources – humaines, monétaires, matérielles, spirituelles – seront mises en commun entre les prêtres pour assurer leur entretien et le développement de l'Église. Certaines de ces ressources

se trouvent en France : les pensions familiales, les gratifications royales, les revenus de l'abbaye de Méobecq, les intérêts du fonds de la reine; mais ces revenus ne sont pas toujours garantis et tout transport d'argent et de marchandises sur l'océan est un risque. M^{gr} de Laval n'est pas homme à mettre tous ses œufs dans le même panier. Un « coup de génie⁵ » en cache un autre. Il décide d'investir dans le Canada.

Type d'investisseur : modéré⁶

M^{gr} de Laval est un homme pratique. Il n'a pas besoin de réinventer la roue; il doit simplement l'adapter



Saint François
de Laval
Numéro 51
Décembre 2025

Ce bulletin est publié deux fois l'an et est envoyé gratuitement par la poste. Il se retrouve en format PDF sur notre site web. Nous avons le souci de l'environnement. Votre inscription volontaire à notre liste d'envoi électronique permettra de minimiser l'utilisation du papier. Vous recevrez les prochains exemplaires en format PDF en vous adressant à centre@francoisdelaval.com

Pour nous joindre

Centre d'animation François-De Laval
16, rue De Buade,
Québec (Québec) G1R 4A1
Téléphone: 418 692-0228
Courriel: centre@francoisdelaval.com

Visitez notre site web:
www.francoisdelaval.com
et sur Facebook



Rédacteur en chef: Jean Duval

Collaborateurs:
Daniel Abel, Martina de Vries,
Lecours Numismatique

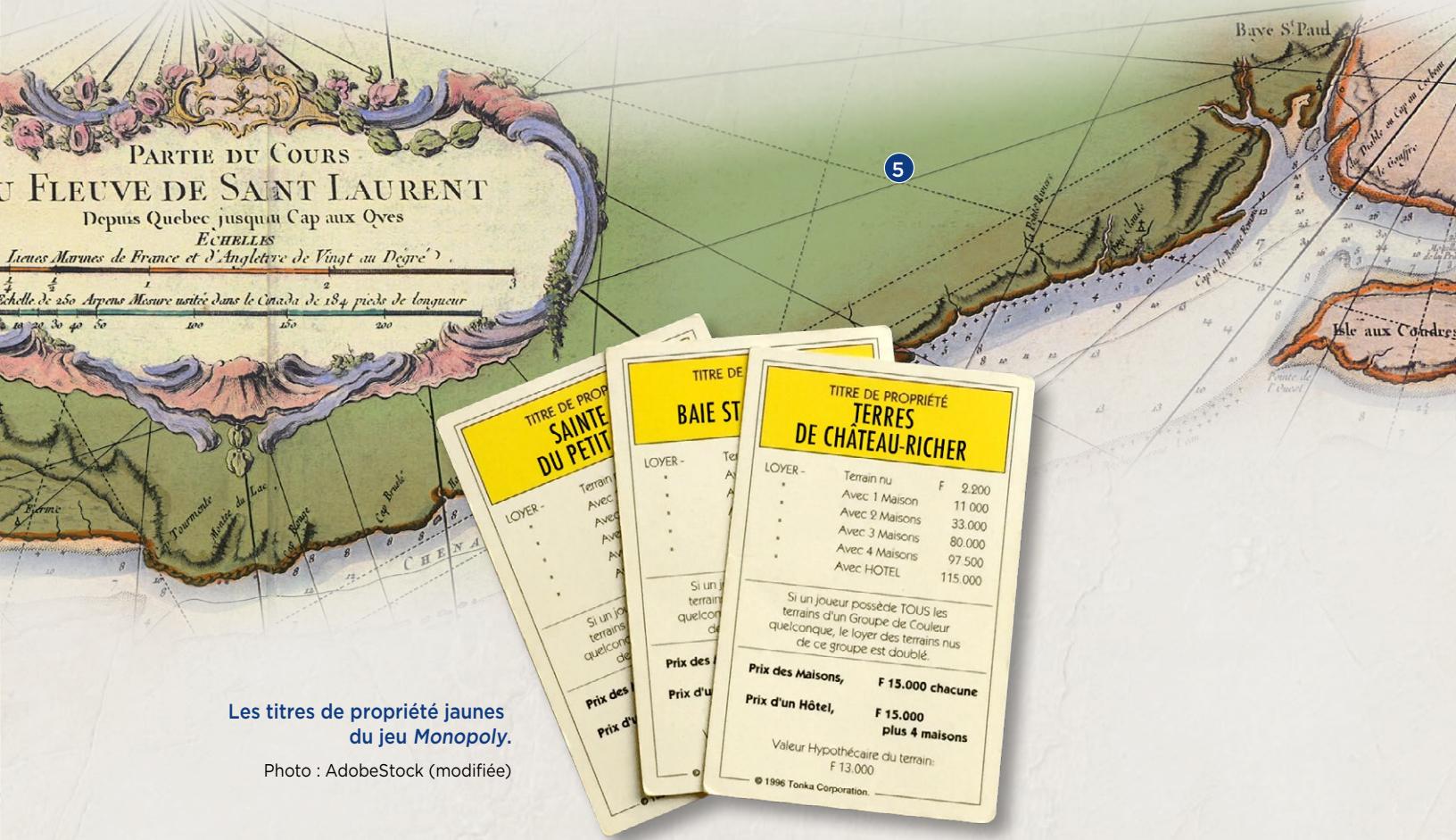
Conception graphique:
lecoursgommunication.com

Tirage: 1000 exemplaires en français
et 500 en anglais

Membre de l'Association des médias catholique et œcuméniques (AMÉCO)



Dépôt légal:
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1920-1117



Les titres de propriété jaunes du jeu Monopoly.

Photo : AdobeStock (modifiée)

aux réalités locales. Le système seigneurial français avait été implanté au Canada. Selon la société d'ordres de l'époque, les terres appartenaient aux seigneurs qui louaient chaque lopin à des habitants en retour de diverses impositions. M^{gr} de Laval, issu de la noblesse, voit naturellement une richesse potentielle dans l'acquisition et le développement de terres.

Laquelle choisir? «Des seigneuries qui rapportent le plus, celle de Beaupré vient en tête : [en 1662], 905 livres (fl) pour les terres qui relèvent de la Compagnie de Beaupré et 345 fl pour les terres de l'arrière-fief Charny-Lirec [environ la moitié de l'île d'Orléans] ; le total de Beaupré serait encore plus élevé si nous connaissons les revenus des deux moulins à farine⁷.» Le choix était donc évident.

Cette seigneurie était divisée en huit parts appartenant (initialement) aux huit membres fondateurs de la Compagnie de Beaupré. Et comme au Monopoly, si on a toutes les cases d'une même couleur, on fait plus d'argent. L'évêque entend donc acheter les huit parts. Dès février 1662, il fait l'acquisition d'un premier 8^e de la Compagnie⁸ pour la modique somme de 750 fl⁹, plus une gratification de 100 fl en 20 minots de blé.

Une constitution compliquée et complexe

Au 17^e siècle en France, il n'existe aucun système de crédit bancaire et l'Église catholique interdisait l'usure, c'est-à-dire la perception d'intérêts. Comment emprunter de l'argent alors ? Par un type de prêt qui contourne l'interdit : les rentes constituées (ou constitutions) auprès de particuliers. Celles-ci sont dites perpétuelles (mais toujours rachetables) par l'emprunteur, qui décide alors du temps qu'il prendra pour rembourser le capital. En retour, il verse au créancier une rente annuelle à un certain denier. Le denier est l'expression inverse d'un taux d'intérêt : alors qu'aujourd'hui on parlerait de 5 % d'intérêt, une constitution l'écrit «au denier 20», soit 1/20. Dans ce procédé, le créancier perd le contrôle du capital et le débiteur est maître du remboursement. Ceci implique que la réputation de solvabilité de l'emprunteur doit être impeccable ou qu'il possède plusieurs biens matériels en garantie du prêt¹⁰.

Type d'investisseur : actif¹¹

M^{gr} de Laval sait que si la rumeur se répand qu'il veut acquérir toutes les parts de la seigneurie, il y aura de la spéculation. Harry Styles, célèbre chanteur, peut bien donner un pourboire de 2020 \$ à son serveur le jour de l'An 2020 sans que ça affecte son portefeuille, mais l'évêque lui n'est pas riche. Il a à sa

(suite en page 4)



Pas d'argent, pas d'Église

(suite de la page 3)



Charles Aubert de La Chesnaye,
le principal homme d'affaire
de la Nouvelle-France au 17^e siècle

Photo : Wikipedia

disposition environ 6 500 £ par année, et ce, lorsque les paiements sont effectués en temps¹². Pour acheter, il doit donc s'endetter.

Le créditeur choisi est Charles Aubert de La Chesnaye, le plus grand *Business Angel*¹³ de la Nouvelle-France. Dans l'Ancien Régime, les emprunts passent par une certaine relation de confiance et de bénéfices mutuels (voir encart page 3). L'évêque et le Séminaire seront certainement de gros clients à l'avenir et le marchand a l'oreille de la Compagnie des Indes occidentales, à qui le roi a donné la propriété de toutes les terres du Canada pour les concéder en seigneuries et en fiefs.

Pièces de 15 deniers, contremarquées au Lis Louis XIII,
sur des douzains, suivant l'édit de juin 1640 ND (1640)

Photo : MDC Monaco



Les taux de change

Les taux de change ne datent pas d'hier. Au 17^e siècle, la monnaie internationale dans les échanges commerciaux est le doublon espagnol. Ainsi, quand M^{gr} de Laval promet à Rome en 1673 de payer 3 000 livres tournois pour les bulles d'érection du diocèse de Québec, il poste une lettre de change de 272 doublons à son procureur, Leslie. Mais ce n'est pas un taux de change exact avec la monnaie française et il manque une petite somme d'argent, qu'après quelques discussions le cardinal Francesco Barberini paie de ses scudi italiens¹⁴. Et ce n'est pas seulement entre pays que les taux de change existent. Entre la Nouvelle et l'Ancienne France, pourtant du même royaume, la monnaie dévalue d'un tiers. Lorsque ces pièces de monnaie arrivent au Canada, elles sont poinçonnées par l'intendant pour les différencier de ceux de la France. Quand M^{gr} de Laval emprunte aux Ursulines, il est stipulé qu'il peut payer 5 000 livres canadiennes ou 3 750 livres de France. (Il choisit la 2^e option.) Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

En août 1664, M^{gr} de Laval acquiert 5 autres parts de la Compagnie : 2 parts pour 2 400 £ payées par billet de change à Armand Poitevin, son procureur à Paris; 2 parts (et deux bœufs) pour 2 980 £ payables dans deux ans; et une part pour 1 250 £ payées en castors gras. Le 2 septembre 1666, il achète le fief de Lirec pour 3 500 £. Toutes ces transactions se font sous seing privé.

Enfin, le 25 février 1668, par les efforts de «discrète personne M. Poitevin», il obtient les deux dernières parts pour un montant de 1600 £. Mais avec l'emprunt de cette somme à Thomas Renould, les intérêts, les arrérages et un conflit avec la succession d'un membre fondateur de la Compagnie de Beaupré, Antoine Cheffault fils, l'on évalue l'achat à 2600 £. Enfin, au cours des années, il achètera la majorité des fiefs indépendants de la Côte-de-Beaupré pour plus de 9 000 £.

Maîtres chez nous

Depuis 1663, les prêtres et les élèves du Séminaire sont logés dans l'ancienne maison de Guillemette Hébert, veuve Couillard, et dans le presbytère Notre-Dame. La proximité de l'église et du collège des Jésuites, où les garçons étudient, a justifié l'achat par l'évêque de la petite maison. Leur nombre croissant nécessite maintenant un plus grand bâtiment et pour ce faire, il doit acquérir le terrain. Mgr de Laval procède donc à l'achat du fief du Sault-au-Matelot à Mme Hébert pour la somme de 8000 £. Mais il manquait deux terrains au fief, qu'il achètera pour 810 £. Pour cette terre et les investissements à venir, l'évêque emprunte 10 600 £ à La Chesnaye et 3 750 £ aux Ursulines¹⁵.

Par mesure de sécurité, les directeurs du Séminaire lui demandent de leur donner un titre de propriété pour le terrain. Ils ont tout à fait confiance que leur fondateur et bienfaiteur allait tenir sa promesse de tout leur léguer pour assurer des revenus perpétuels au Séminaire¹⁶; mais s'il advenait un malheur avant ce legs et que son successeur n'était pas favorable au Séminaire¹⁷? Il valait mieux être maîtres chez eux.



Type d'investissement : à long terme

Mgr de Laval désire établir une Église pérenne et, si possible, autosuffisante. Maintenant seigneur unique de Beaupré et Île-d'Orléans, Mgr de Laval désire faire fructifier ses terres, afin de nourrir tous ses prêtres et élèves du Séminaire de Québec, en donnant des baux à ferme, à métairies, à moulins et à moulin à scie dans le Cap-Tourmente, au Gros-Cap et Petit-Cap, ainsi qu'à la Ferme d'en haut, du milieu et d'en bas. (On ne se casse pas la tête avec les noms à l'époque.) En 1675, il échange l'Île-d'Orléans avec l'Île-Jésus, moyennant la somme de 25 000 £, qu'il emploie pour faire bâtir le Petit Séminaire.

Malheureusement pour l'évêque fondateur, ce sont là des investissements à long terme et les rendements ne seront pas au rendez-vous au 17^e siècle.

Ses procureurs à Paris sont plus des Venture Capitalists¹⁸ et préféreraient qu'il fasse des fonds en France qui rapporteraient de l'intérêt immédiat. Dudouyt écrit que ces terres «se consument sans produire d'argent» et qu'il «faut employer beaucoup d'argent à les bâtir et faire valoir¹⁹». Plus tard, Tremblay écrit : «Il ne faut pas s'attendre d'attirer en Canada des ouvriers s'il n'y a pas de quoi leur donner ce qui est nécessaire à la vie. Ce nécessaire ne se tirera pas des terres; elles y serviront, mais ce sera un faible secours s'il n'y a quelque ressource en France²⁰.»

On ne peut toutefois pas nier l'immense investissement et entreprise colossale du premier évêque. Il a été à la fois un des seigneurs les plus riches et les plus pauvres, puisqu'il n'a rien acquis pour lui-même, mais pour l'avenir de l'Église : «car jamais rien ne fut pour moi plus approprié pour jeter les bases de l'Église de Québec que d'affermir ainsi, correctement et solidement, toutes choses de manière qu'elles ne puissent être détruites de quelque façon par le passage du temps²¹.» ■

(suite en page 6)



Pas d'argent, pas d'Église

(suite de la page 5)

Des échanges administratifs

Voici un exemple parmi les nombreux échanges d'ordre administratif entre François de Laval et son procureur à Paris, l'abbé Henri-Jean Tremblay.

Lettre de Tremblay (Paris, printemps 1695)

J'ai reçu, Monseigneur, une année de votre pension de 1693 sur le Trésor royal. Il a fallu tout le crédit de M^{me} de Maintenon pour en obtenir le paiement, qu'on refuse pour de pareilles choses aux maréchaux de France et aux ministres d'État. [...] et vous ne toucherez de même d'ici à plus de deux ans que 1 500 livres, au lieu de 2 000 livres, à cause du don gratuit que le clergé offre cette année au roi, qu'on prétend devoir aller du moins à 15 000 000 et dont les pensionnaires sont tenus de porter leur part selon l'édit du roi. [...]

Réponse annotée de Laval (Québec, automne 1695)

Nous avons, dans l'état des affaires du Séminaire, grand besoin de recevoir ma pension sur le Trésor royal et les deux années d'arrérages, qui n'ont point été payées, et particulièrement si M^{gr} [de Saint-Vallier] revient en ce pays. Je crois qu'il serait assez à propos de trouver le moyen d'assurer le paiement de ladite pension, soit en la faisant mettre sur des bénéfices ou sur l'état des charges indispensables de ce pays, qui se payent sur les droits de ce pays. Ce serait bien fait aussi de convertir en rente les sommes des années échues, dont l'on ne pourrait être payé. Vous pouvez vous servir des blancs seings que je vous ai envoyés pour faire les mémoires et lettres que vous jugerez nécessaires d'être donnés soit au roi soit à d'autres. [...] S'il y a quelque apparence de paix, ce serait bien fait de laisser la pension des 2 000 francs sur le Trésor royal, ayant peu d'années à vivre selon le cours de la nature. Ce ne serait pas la peine de la changer sur des bénéfices sujets à tant de taxes, dont les pensions sont susceptibles et si l'on ne peut pas être payé des deux années dues que vous n'avez pu recevoir cette année, ce serait bien fait de les constituer ces sommes au denier 14 sur l'hôtel de ville. [...]

Détail de la lettre de Tremblay à Laval du 10 au 14 mai 1695

Seigneur, les Maistre M^r examinor ces jeunes gens affieus, vous en progresz pt^e estre admis a la clemeat du Vironballe. qui sont dans Ceprest Sem^t; et il me M^r vous a la Lettre quil vous escrivioit sur ce abus et il - par laquelle il vous prioit mesme de De ce qu'il vous confever tels ordres que vous jugeriez a dict, et la il vous prioit aussi par cette Lettre ainsi avec tout ce q^t la fabrique des Eglises de Be qui restera il est content de me macher sur ne tout ce q^t avec le tiers pris pt^e le lorr^r, et 1200 neuf mille deux cent.

- 1 Gilles Routhier, «Sur les épaules de géants», *Bulletin Saint François de Laval*, n° 46, mai 2023, p. 1.
- 2 Parabole des talents d'or, Matthieu, 25:14-30
- 3 En 1662, 65,1 % de la population totale [environ 2 500 personnes] vit dans la région de Québec. (Marcel Trudel, « Les obligations du censitaire, à l'époque des Cent-Associés », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 1, juin 1973, p. 27)
- 4 «Il est nécessaire en la Nouvelle-France, plus qu'en aucun autre lieu, d'y en avoir un [Séminaire], parce que l'on ne peut trouver d'ecclésiastiques en France qui veuillent y aller et quitter leur établissement, à moins qu'ils ne soient assurés d'y passer leur vie dans un lieu où l'on se charge d'eux.» (Raisons pour l'établissement d'un Séminaire au Canada par Laval, après le 26 mars 1663)
- 5 *L'invention du Séminaire de Québec. Un coup de génie de François de Laval, une histoire à réactualiser*. Conférence de Gilles Routhier, 2013.
- 6 Celui qui vise un juste milieu entre les investissements plus risqués, mais plus rentables et les investissements stables.
- 7 Trudel, *Op. cit.*, p. 39. Le Grand livre de comptes du Séminaire pour les années 1663 à 1673, ainsi que le papier terrier que M^{gr} de Laval a fait produire pour sa seigneurie de Beaupré et île-d'Orléans en 1667 ont tous deux disparus, possiblement dans l'incendie du Séminaire de 1853.
- 8 Pour tous les détails des achats de M^{gr} de Laval de la seigneurie de Beaupré, île-d'Orléans et du Sault-au-Matelot, voir Raymond Gariépy, «Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts», *Cahiers d'histoire*, La Société historique de Québec, n° 27, 1974, 266 p. et Noël Baillargeon, «Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de M^{gr} de Laval», *Les Cahiers de l'institut d'histoire*, n° 18, Les Presses de l'Université Laval, 1972, 308 p.
- 9 Une livre tournois de 1664 équivaut aujourd'hui à 22,28 euros, soit 36,10 \$ CA. <https://convertisseur-monnaie-ancienne.fr>
- 10 Katia Béguin, «La circulation des rentes constituées dans la France du XVII^e siècle. Une approche de l'incertitude économique», *Le Bon Gouvernement. Peinture et politique à Sienne - L'argent. De l'impôt au marché - Métaux et capitaux*, Éditions Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2005-2006, p. 1229-1231.
- 11 Celui qui s'implique dans la gestion et les décisions économiques de l'entreprise.
- 12 Au sujet des revenus de M^{gr} de Laval et du Séminaire, voir le rapport de 1666 de Jean Dudouyt, procureur à Paris.
- 13 Un particulier qui investit son propre argent dans des nouvelles entreprises avec un taux de risque plus élevé en échange de parts dans la compagnie.
- 14 Lettre de Leslie à la Propagande (Rome, avril 1673) et Mémoire de la Propagande (Rome, 27 avril 1673)
- 15 On peut ainsi affirmer que le total pour l'achat des huit parts de la Compagnie de Beaupré, le fief du Sault-au-Matelot et les autres fiefs de la Côte-de-Beaupré serait de plus de 30 000 £, et ce, sans compter les intérêts et arrérages. C'est l'équivalent actuel d'environ 1 080 000 \$ CA.
- 16 Ce qu'il fait effectivement en lors de son voyage en France de 1678 à 1680. Une clause stipule que s'il lui restait des dettes personnelles après sa mort envers le Séminaire, que les directeurs se remboursaient d'abord et que si ses volontés étaient trop lourdes pour le Séminaire, qu'ils pouvaient les diminuer selon leur bonne conscience.
- 17 «M^{gr} l'Ancien [...] craint qu'après que les anciens seront morts, le Séminaire ne tombe entre les mains de personnes qui se contenteront de tenir des biens et revenus qu'il a laissés et n'en feront pas l'usage qu'il prétend [...]. Il sera content lorsqu'il verra avoir sujet d'espérer qu'on fera toujours un saint usage de son bien.» (Lettre de Tremblay à Maizerets, 1^{er} juin 1699)
- 18 Ceux qui investissent des sommes importantes dans des entreprises à fort potentiel de croissance, avec l'espérance de rendements rapides et élevés.
- 19 Lettre de Dudouyt à Maizerets (Paris, avril 1687)
- 20 Lettre de Tremblay à Laval (Paris, 10 mai 1695)
- 21 Lettre de Laval à Innocent XI (Québec, 13 novembre 1678)

BRÈVES

Par Jean Duval

Il existe de nombreux événements concernant saint François de Laval. Ils sont souvent méconnus et méritent d'être mentionnés. N'hésitez pas à nous les partager.

1 Épicerie J.-A. Moisan

Établie depuis 1871 près de la cathédrale Notre-Dame de Québec, et temporairement fermée, cette épicerie fine a soulignée plusieurs fêtes centenaires par des pièces commémoratives ou en papier-monnaie, comme celle-ci de 300 sous pour le 300^e anniversaire du décès de François de Laval en 2008.

Photo : Séminaire de Québec; Fonds Daniel Abel



2 Il y a 400 ans, les Jésuites

L'Église de Québec a souligné le 26 septembre dernier l'arrivée à Québec des premiers jésuites en juin 1625, afin de souligner l'importante contribution missionnaire de ces hommes à l'Église naissante et à celle d'aujourd'hui. Une célébration eucharistique s'est tenue à la Basilique-cathédrale de Québec, située juste en face du premier collège jésuite, espace occupé aujourd'hui par l'hôtel de ville. François de Laval a fait ses études aux collèges jésuites de La Flèche et de Clermont en France.



3 Médaille du 350^e du diocèse de Québec

Diverses activités ont marqué cet anniversaire. Parmi elles, la remise de médailles aux personnes impliquées de manière exceptionnelle dans l'un des domaines suivants : Solidarité, Transmission de la foi, Célébration de la foi, Relève et Aîné(e), et ce, pour chaque unité pastorale. L'avers de cette médaille est à l'effigie du premier évêque du diocèse et conçue spécialement par Martin Pointbriand, de Pontbriand Joallier-Orfèvre-Art-Reconnaissance.

Photos : Fonds Daniel Abel



4 In pace, requiescat

Madame Blandine Daux, décédée en septembre dernier au Portugal lors de l'accident d'un funiculaire à Lisbonne, faisait partie en 2021 de l'équipe qui a travaillé à la restauration de la croix de procession du temps de Mgr de Laval, projet piloté par M. Yves Garneau, pour la paroisse Notre-Dame de Québec. Nous tenions à lui rendre hommage.

Photo : Fonds Daniel Abel



Les terres et le fleuve Saint-Laurent au pied du Cap Tourmente¹ | Photo : Fonds Daniel Abel

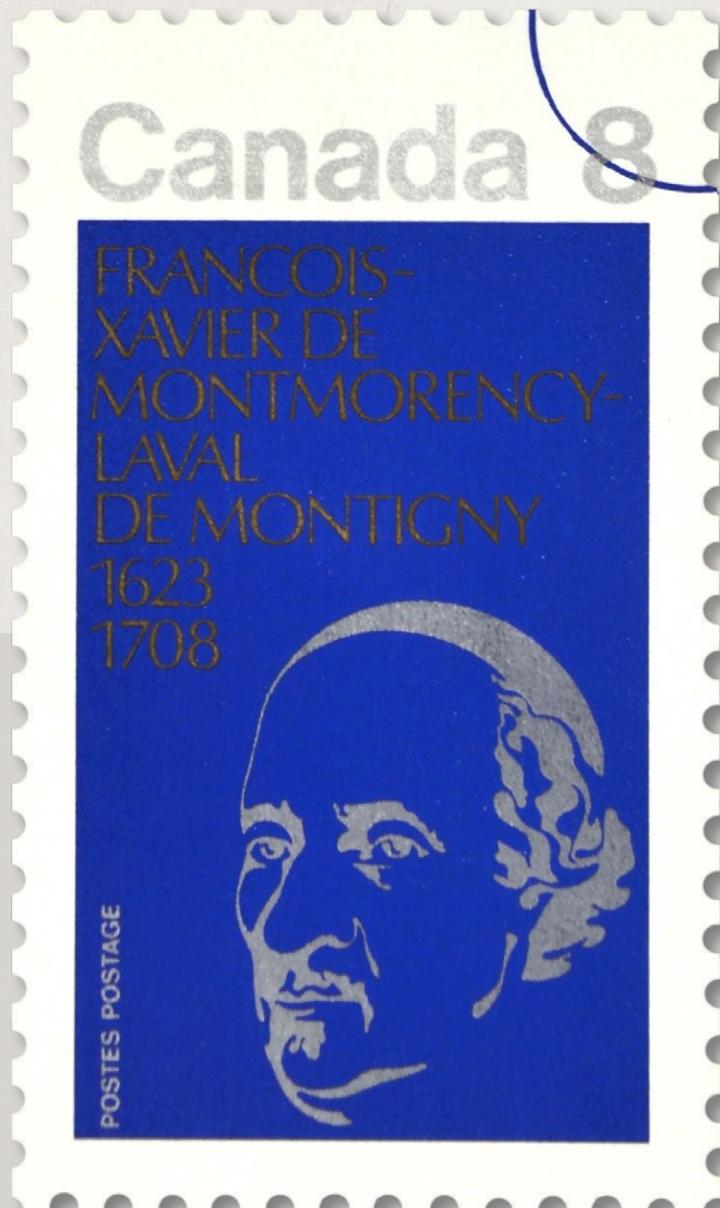
350^e anniversaire de la naissance de François de Laval

Postes Canada, timbre de 8 sous
Date d'émission : 31 janvier 1973
Dessin : Michael Fog et Gerry Lorange
Imprimeur : Ashton-Poter Limited,
Toronto (Ontario)
24 mm sur 40 mm,
Dentelure 11, sur papier Litho C.I.S.
Tirage 24 millions d'exemplaires

Photo : Fonds Daniel Abel

Mais d'emprunter des sommes considérables sans savoir où prendre de quoi les acquitter, il ne semble pas que cette conduite soit dans l'ordre de Dieu et quelque confiance qu'il veuille que nous ayons en sa providence, il est assuré qu'il demande que nous gardions des règles d'une prudence non pas humaine et politique, mais qui soit chrétienne et de justice.

Lettre de Laval à Saint-Vallier,
15 février-15 mars 1668



¹ Parce que le fleuve, par grands vents, est très agité à cet endroit, Champlain le baptise « cap de tourmente » en 1608.